

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025
Délibération n°75

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : BARONNAT Bernard, ALDEBERT Gérard ; MOUGIN Rémi ;

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à MOUTIER Gérard ; Virginie JEANE à COQUILLAT Catherine ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DANS LE CADRE OPAH-RU

Madame le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 27 septembre 2024 approuvant la convention d'OPAH-RU mise en place sur le Pays des Ecrins. Les objectifs sont la requalification du parc de logements existants, le développement de nouvelles offres de logements permanents à des prix abordables pour permettre une diversification des parcours résidentiels, garants du maintien de la population existante et de l'accueil de nouveaux ménages.

Dans le cadre de l'opération OPAH-RU, la commune s'est engagée avec la communauté de communes à attribuer des aides financières pour maximiser l'effet de levier en matière de transformation de l'habitat. Différentes aides locales directes ont ainsi été définies en complément de celles versées par l'ANAH, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Sur Vallouise-Pelvoux, les aides locales suivantes ont été définies :

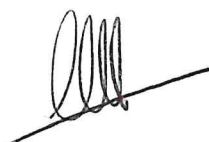
- Prime « sortie de vacance » de 4 000€ par logement,
- Prime « Découpage de maison » de 2 000€ par logement issu du découpage,
- Prime « Changement d'usage » de 2 000€ en cas de transformation d'une résidence secondaire en résidence principale ou de tout autre usage (activité économique, agricole...) en logement.

Pour pouvoir les mettre en œuvre, il convient d'approuver le règlement d'attribution des aides versées par la commune, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le règlement d'attribution des aides OPAH-RU annexé à la présente délibération.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

